

Procès verbal du Conseil Municipal du 14 mars 2023

Le 14 mars 2023 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h30, sous la présidence de Monsieur

Michel REYNAUD, Maire

Date de la convocation : 1^{er} mars 2023

Membres présents : Reynaud Michel, Forest Alain, Rivoire Sylvianne, Chaboud Yves, Amandine Valente, Marie-Christine Varnier, Catherine Hocq

Membre absent excusé : Christian Gusmini, Thomas Musy, Alexandra Quilès (pouvoir donné à Michel Reynaud)

Secrétaire de séance : Sylvianne Rivoire

➤ **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022 (D-2023-004) – (-2023-005)**

Le conseil municipal, après lecture faite par Alain Forest, a approuvé le compte administratif 2022 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

Compte de gestion 2022 de la commune section de fonctionnement dépenses		
011	Charges à caractère général	96 268.06€
012	Charges de personnel	20 577.62€
014	Attribution de compensation	0.00€
65	Autres charges de gestion courante	97 434.77€
66	Charges financières	5 628.55€
	TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	219 909.00€
Compte de gestion 2022 de la commune section de fonctionnement recettes		
O13	Atténuation de charges	0.00€
70	Produits des services	1 921.94€
73	Impôts et taxes	62 771.00€
74	Dotations, participations	98 662.81€
75	Autres produits de gestion courante	32 748.24€
76	Produits financiers	0.56€
77	Produits exceptionnels	4 926.00€
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	201 030.55€
Compte administratif 2022 de la commune section d'investissement dépenses		

16	Emprunts et cautions	27 732.89€
21	Immobilisations corporelles autres installations	1 468.94€
21	Immobilisations corporelles informatique	2 333.94€
	TOTAL DES DEPENSES	31 535.77€
Compte administratif 2022 de la commune section d'investissement recettes		
10	Taxe d'aménagement et FCTVA	7 174.83€
13	Subvention d'investissement	18 653.00€
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00€
	RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	25 827.83€
	Solde d'exécution de la section Investissement	€
	TOTAL DES RECETTES	25 827.83€

➤ Affectation du résultat 2022 (D-2023-006)

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de reporter l'excédent de fonctionnement, soit 120 467.24 €, et de l'affecter au compte 002 et de reporter l'excédent d'investissement, soit, 38 495.56 €, et de l'affecter au compte 001.

Le conseil municipal, approuve l'affectation du résultat 2022 ci-dessous à l'unanimité des membres présents.

➤ Budget primitif 2023 (D-2023-007)

Monsieur le Maire présente le budget primitif pour l'année 2023 :

Budget primitif 2022 commune : prévisions pour section de fonctionnement dépenses		
011	Charges à caractère général	162 805.00€
012	Charges de personnel	26 832.72€
14	Atténuation de produits	00.00€
65	Autres charges gestion courante	100 565.28€
66	Charges financières	7 000.00€
023	Virement à la section investissement	0.00€
	TOTAL DEPENSES	297 203.00€
Budget primitif 2022 commune : prévisions pour section de fonctionnement recettes		
70	Produit des services	1 440.00€
73	Impôts et taxes	61 702.00€
74	Dotations et participations	86 593.10€
75	Autres produits de gestion courante	27 000.00€
002	Excédent reporté	120 467.24€
77	Produits financiers	0.66€
	TOTAL RECETTES	297 203.00€

Budget primitif 2023 commune : prévisions pour section d'investissement dépenses

16	Emprunts et cautions	38 176.84€
20	Immobilisation incorporelles	3 000.00€
21	Immobilisations corporelles	1 066.92€
23	Travaux sur bâtiments divers	67 274.80€
	Dont restes à réaliser exercice précédent 50 774.80€	
	TOTAL DEPENSES	109 518.56€

Budget primitif 2022 commune : prévisions pour section d'investissement Recettes

001	Excédent d'investissement reporté	38 495.56€
10	Dotation fonds divers	0.00€
164	Emprunt	40 000.00€
165	Cautions	2 020.00€
13	Subventions d'investissement	29 003.00€
	TOTAL RECETTES	109 518.56€

Les subventions à diverses associations et pour la participation aux activités sportives des plus jeunes de la commune sont fixées pour un total de total de 2 500.00€.

Libellé	Propositions 2023
Concours divers	
Centre de soins infirmiers	250.00 €
ADMR Pont de Beauvoisin	250.00 €
Associations Maires et Adjoints de l'Isère	300.00 €
Association Maires Ruraux	106.00 €
Subventions associations	
Sou des écoles	150.00 €
Souvenir français	50.00 €
Ligue contre le cancer	100.00 €
Amicale des donneurs de sang	100.00 €
Entraide et Amitié	200.00 €
Resto du cœur	100.00 €
AICA chasseurs unis	50.00 €
Jeunes sapeurs-pompiers	150.00 €
Société d'agriculture élevage	50.00 €
Participation activités jeunes	644.00 €

Le conseil municipal, approuve ce budget primitif 2023 à l'unanimité des membres présents.

➤ **Vote du taux des taxes (D-2023-008)**

Sachant que les taux d'imposition ont été modifiés en 2022, Monsieur le Maire propose, de ne pas augmenter les taux de taxes pour 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, fixe les taux des taxes pour l'année 2023 comme suit :

Le taux de la taxe sur le foncier bâti de	27.10%
Le taux de la taxe sur le foncier non bâti de	38.95%.
Le taux de la taxe d'habitation de	7.03%

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Application de la fongibilité des crédits (D-2023-009)**

L'instruction comptable et budgétaire M57, adoptée par la commune depuis le 1^{er} janvier 2023 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil communal à déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante des mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la commune l'assemblée décide d'autoriser Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections, (enveloppes comprenant les crédits pouvant être dédié aux dépenses imprévues).

Décision adoptée à l'unanimité des membres présents

➤ **Questions diverses :**

Le conseil évoque l'organisation du repas des aînés : date proposée le 30 avril 2023 avec demande de devis auprès de Rom'Traiteur. Monsieur Le Maire propose d'y associer un apéritif pour la population.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 21H54

Le Maire
Michel REYNAUD



La Secrétaire
Sylvianne RIVOIRE